

Stratégie Nationale de la biodiversité



La Stratégie nationale pour la biodiversité a été élaborée en 4 phases :

- Le bilan de la stratégie 2011-2020
 - La consultation des territoires et des citoyens 2018
 - La co-construction avec les experts et parties prenantes avec une version Pré-cop 15 mars 2022
 - Finalisation de la stratégie par la validation d'un plan de financement et la construction d'un cadre de suivi et d'évaluation -2023
-



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La déclinaison de la stratégie nationale de la biodiversité intègre les actions des politiques publiques en cours ayant un impact sur la biodiversité: Loi énergie climat, loi antigaspillage, plastique, CITES, Ecophyto...



Les ambitions de la SNB sont de stopper les dégradations et de restaurer ce qui a été dégradé. Cela passe également par un usage sobre des ressources.

Pour rappel la SNB s'articule autour de 4 axes qui intègrent au total 39 mesures et chaque mesure fait l'objet d'une fiche/actions .

Ces fiches sont rassemblées au sein d'un classeur publié mi juillet 2023



Les fiches actions précisent :

Le pilote national (ministère ou opérateur) en charge du reporting, un objectif à l'action, une description de l'action, les indicateurs et les échéances.

A priori la territorialisation régionale se fera à travers la mise en œuvre d'une STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ en co-pilotage État Région – Feuille de route

Une grande partie des mesures sont déjà en cours, d'autres seront au niveau national (évolution réglementaire et législative, connaissance, sensibilisation des acteurs économiques....) Elles feront toutes l'objet d'un reporting national.



Déclinaison territoriale DREAL, DDTM:

AXE 1 : réduire les pressions (1 à 18 mesures)

déclinaison de la **SNAP** et des PAT de la SNAP(fiche :1) :

Avec des projets de **ZPF** en Forêt domaniale en ZPF(action 3) - 2025

Et une augmentation de 10 % la surface couverte par des sites classés (2024), et les opérations grand site de France

-Lutter contre l'**artificialisation des sols**(fiche 2) avec le renforcement de l'ingénierie territoriale (ANCT, EP foncier, agence d'urbanisme) et le financement sur le recyclage des **friches et de la renaturation en ville** via le FV

-Lutter contre la pollution plastique(fiche 7) : résorption des décharges littorales exposées aux risques de submersion

-Réduire la pollution chimique(fiche8) : faire perdurer les actions nationales 2023 ICPE tournées vers la préservation de la biodiversité(instruction Sq:**ERC** -cessation d'activité:réservoir biologique)

-Lutter contre les espèces **exotiques envahissantes** (fiche10): stratégie régionale et opérations coups de point à développer avec le déploiement d'un dispositif de gestion (structure animatrice et coordinatrice des actions)

- Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole(Fiche 6) : PAR et PAN, Ecophyto, PGSSE sur captages sensibles



Déclinaison territoriale DREAL, DDTM-DRAAF - ARS: AXE 2 : Restaurer la biodiversité dégradée

- identification des points noirs des discontinuités écologiques (CRB)
 - animation renforcée auprès des collectivités et des acteurs dans la mise en œuvre de la TVB
 - ramener la nature en ville-financement banque des territoires (prêt de relance verte, renouvellement urbain aquaprêt)
 - favoriser la plantation de haies et restauration des ZH
 - renforcer la protection des espèces menacées avec l'actualisation des listes rouges régionales- nationales
 - plan pollinisateur -animation régionale
-



Déclinaison territoriale DREAL, DDTM-DRAAF - ARS:

AXE 3 : Mobiliser les acteurs

- Intégration de l'approche une seule santé (sensibilisation-réseau de surveillance, centre de soin?)
 - **mieux intégrer la biodiversité dans la planification territoriale et renforcement des outils pour accompagner les collectivités notamment CRTE(enjeux actions)**
 - en lien avec la région , renforcement de la prise en compte des continuités écologiques (SRADDET, SCOT, PLU(i))
 - développement des ABC et référence qualité pour le dialogue en amont de l'élaboration des documents d'urbanisme et des exercices de contractualisation(région, Etat, ANCT) – comme les plans paysages
-



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Axe 4 les moyens

- Développer et valoriser la connaissance sur le biodiversité
 - mobilisation des financements
-



Mise en œuvre

Une partie de ces mesures vont être déclinées au niveau régional
Dans le cadre de la planification écologique

Un tableau devrait être dressé précisant les attentes et le pilotage
au niveau régional.

Des financements seront attribués sur le BOP 113 pour la mise en
œuvre des mesures.

Aucune information sur la méthodologie, pas de territorialisation à
l'échelle départementale .

Association des conseils régionaux -chef de file biodiversité.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie Nationale des aires protégées



En 2024 comme nous l'avions évoqués le travail s'est porté sur:

1- la rédaction du PAT:

- relecture approfondie et mise en forme en lien avec le Conseil régional
- pas de modification majeure concernant la liste de sites présentée en CBB en novembre 2022
- mise en cohérence du PAT terrestre avec le PAT marin, notamment concernant la liste des sites mixtes (à cheval sur la terre et la mer),
- remise à plat de l'état des lieux surfacique des aires protégées existantes en Bretagne au 31 janvier 2023 de manière à disposer d'une référence pour la suite de la SNAP en Bretagne.

Le PAT est passé en Commission permanente du Conseil régional et a été approuvé. Il devrait donc être rendu public et diffusé en novembre.

L'envoi du PAT sera accompagné d'une note spécifique sur la labellisation en zones de protection forte (ZPF), incluant notamment la méthodologie régionale validée en CSRPN en juin 2022 et un dossier de candidature "type" destiné aux partenaires souhaitant bénéficier de cette labellisation.



La DREAL Bretagne pilote également la rédaction d'une **Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes (SREEE)**, devant paraître en 2024 et dont les objectifs sont :

- La mise en réseau et l'information de l'ensemble des acteurs bretons concernés,
- le recensement des actions mises en œuvre et l'identification des nouvelles actions à initier,
- l'amélioration de la connaissance, la prévention, la gestion, la communication et la gouvernance sur les EEE.



2- le diagnostic territorial:

-travail en cours avec l'OEB, consistant à croiser les projets de création/extension/amélioration d'aires protégées collectés en 2022 dans le cadre du questionnaire en ligne, avec les hot-spots de biodiversité. La numérisation de ces projets est terminée et se traduit par l'identification de 201 projets. Le résultat des analyses consistant à croiser ces projets avec les hotspots de biodiversité pour dégager des priorités d'actions, est attendu pour début 2024.

- Les prochains comités départementaux seront organisés en février et mars 2024 pour faire le point sur ces différents sujets et échanger sur le travail de diagnostic en cours.
